



Centre fédéral Migration

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

22 mai 2023

## Moins de personnes régularisées pour motif humanitaire, plus de personnes refusées au séjour

**Myria, le Centre fédéral Migration sort son rapport annuel *La migration en chiffres et en droits 2023* en plusieurs cahiers thématiques. Le deuxième à paraître est *Régularisation humanitaire et médicale*. Dans celui-ci, Myria présente notamment les chiffres sur les régularisations humanitaires et médicales : les demandes, les décisions et les principales nationalités concernées. Il avance aussi une recommandation dans cette matière.**

### La proportion des personnes régularisées diminue en 2022

Bien que le nombre de demandes de régularisation humanitaire ait baissé de 13% entre 2021 et 2022, on observe tout de même une hausse générale depuis 2017. Pour rappel, la régularisation de séjour pour raisons humanitaires relève du pouvoir discrétionnaire du secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration ou de son délégué d'autoriser ou non un étranger à séjourner.

En 2022, 2.038 personnes ont été régularisées pour ce motif, soit 10% de moins qu'en 2021. Le nombre de personnes régularisées a en effet baissé de 3.500 à près de 2.000 entre 2020 et 2022. En parallèle, le nombre de personnes refusées au séjour a augmenté, passant de 2.500 personnes à 3.250 sur la même période. Alors qu'on observait plus de personnes régularisées que de personnes refusées au séjour entre 2018 et 2020, la tendance s'est inversée en 2022. En effet, en 2022 la proportion de personnes régularisées a atteint 39% (contre 63% en 2019).

Les principales nationalités des personnes régularisées pour raisons humanitaires en 2022 sont les Marocains, les Congolais et les Albanais. On remarque que le nombre de Marocains refusés au séjour est particulièrement élevé en 2022. Enfin, Myria recommande de faire évoluer les statistiques de l'Office des étrangers pour lier les données sur les demandes à celles des décisions et des profils des personnes. Ces données permettraient notamment de connaître la durée de la procédure et d'analyser les décisions suivant les profils des requérants.

### 248 personnes ont été régularisées pour raisons médicales en 2022

Les demandes de régularisation médicale continuent de baisser pour atteindre le chiffre le plus bas jamais enregistré, soit 1.147 en 2022. Cette même année, 1.065 ont obtenu une décision, dont 170 positives et 895 négatives. Ce sont 248 personnes qui ont été autorisées au séjour pour des raisons médicales en 2022, contre 1.330 personnes dont la demande a été refusée.

[Téléchargez la publication](#), disponible sur [le site web de Myria](#).

### Contact presse

Joris Delporte • 0468 01 65 45 • [joris.delporte@myria.be](mailto:joris.delporte@myria.be)

Mathilde de Kerchove • 0473 41 55 10 • [mathilde.dekerchove@myria.be](mailto:mathilde.dekerchove@myria.be)

